



## REDEVANCES AURIFÈRES OSISKO CLÔTURE L'ACQUISITION DE BARKERVILLE GOLD MINES

NE PAS DISTRIBUER AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS  
NI DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS

**(Toronto, Ontario et Montréal, Québec – le 21 novembre 2019)** – Redevances Aurifères Osisko Ltée (TSX et NYSE : OR) (« **Osisko** ») et Barkerville Gold Mines Ltd (TSX-V : BGM) (« **Barkerville** ») ont le plaisir d'annoncer la réalisation du regroupement d'entreprises annoncé antérieurement, en vertu duquel, entre autres choses, Osisko a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Barkerville qui n'étaient pas encore en sa possession par voie d'un plan d'arrangement statutaire conformément aux dispositions de la loi de la Colombie-Britannique intitulée *Business Corporations Act* (l'« **arrangement** »). L'arrangement a pris effet à 12 h 01 (heure de Vancouver) le 21 novembre 2019; Barkerville est alors devenue une filiale à part entière d'Osisko.

En vertu des modalités de l'arrangement, chaque ancien actionnaire de Barkerville a le droit de recevoir 0,0357 action ordinaire d'Osisko (chaque action entière étant une « **action d'Osisko** ») en contrepartie de chaque action ordinaire de Barkerville (chaque action entière étant une « **action de Barkerville** ») détenue immédiatement avant la prise d'effet de l'arrangement (la « **contrepartie de l'arrangement** »). Par ailleurs, en vertu de l'arrangement, les détenteurs d'options d'achat d'actions de Barkerville en circulation immédiatement avant la prise d'effet de l'arrangement ont reçu des options de remplacement, conférant aux porteurs le droit de recevoir des actions d'Osisko en lieu et place d'actions de Barkerville, conformément aux ajustements prévus dans le plan d'arrangement.

« Nous sommes heureux d'avoir conclu cette transaction avec Barkerville et nous avons hâte de mettre à l'œuvre notre équipe technique hors pair, qui présente une feuille de route impressionnante en termes de création de valeur par la découverte de ressources, le développement de projets et l'exploitation de mines, afin de générer de la valeur pour les actionnaires d'Osisko et réaliser le plein potentiel du projet Cariboo. Nous aimerions remercier le conseil d'administration, la direction et les actionnaires de Barkerville pour leurs efforts et leur soutien dans le cadre de cette transaction », a déclaré Sean Roosen, président du conseil d'administration et chef de la direction d'Osisko.

Chris Lodder, président et chef de la direction de Barkerville, a ajouté : « Nous sommes très heureux que cette transaction se réalise et nous avons hâte d'unir nos forces avec celles d'Osisko, qui continue de démontrer son leadership et sa vision avec le lancement du *North Spirit Discovery Group*. Nous sommes enthousiastes à l'idée de participer au futur succès d'Osisko. »

Afin de recevoir la contrepartie de l'arrangement en échange de leurs actions de Barkerville, les actionnaires inscrits de Barkerville doivent remplir, signer, dater et transmettre la lettre d'envoi qui a été postée à chaque actionnaire inscrit de Barkerville. La lettre d'envoi est aussi disponible : (i) auprès du dépositaire de Barkerville, Services aux investisseurs Computershare inc., qui peut être contacté par téléphone au : 1 (800) 564-6253 (sans frais en Amérique du Nord) ou au : 1 (514) 982-7555 (outremer), ou par courriel au : [corporateactions@computershare.com](mailto:corporateactions@computershare.com), ou (ii) sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)) sous le profil d'émetteur de Barkerville.

Maintenant que l'arrangement a été clôturé, Osisko entend faire en sorte que les actions de Barkerville soient retirées de la cote de la Bourse de croissance TSX (ce qui devrait se faire le ou vers le 22 novembre 2019, à la fermeture des marchés), et Barkerville a l'intention de déposer une demande

aux autorités réglementaires en valeurs mobilières applicables afin de cesser d'être un émetteur assujéti et mettre fin à ses obligations de divulgation publique.

Suivant la réalisation de l'arrangement, le conseil d'administration de Barkerville a été restructuré pour être composé de Sean Roosen, Bryan A. Coates, Luc Lessard et Chris Lodder.

De plus amples détails concernant l'arrangement sont présentés dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Barkerville datée du 15 octobre 2019, laquelle est disponible sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)) sous le profil d'émetteur de Barkerville.

### ***Déclaration selon le système d'alerte***

Dans le cadre de l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation de Barkerville conformément à l'arrangement, Osisko est tenue de déposer une déclaration selon le système d'alerte en vertu du Règlement 62-103 sur le système d'alerte et les questions connexes touchant les offres publiques et les déclarations d'initiés (une « déclaration selon le système d'alerte »). Une copie de la déclaration selon le système d'alerte sera déposée sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)) sous le profil d'émetteur de Barkerville.

### **À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée**

Redevances Aurifères Osisko Ltée est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux axée sur les Amériques ayant débuté ses activités en juin 2014. Osisko détient un portefeuille concentré en Amérique du Nord qui se compose de plus de 135 redevances, flux de métaux et conventions d'achat de la production de métaux précieux. Le portefeuille d'Osisko se compose de quatre principaux actifs, y compris une redevance de 5 % NSR sur la mine Canadian Malartic, laquelle est la plus importante mine aurifère au Canada. Osisko détient également un portefeuille de participations dans des sociétés de ressources publiques, incluant des participations de 19,9 % dans Ressources Falco Ltée et de 16,3 % dans Minière Osisko Inc.

Le siège social d'Osisko est situé au 1100 avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 2S2.

### **À propos de Barkerville Gold Mines Ltd**

Barkerville Gold Mines Ltd est axée sur le développement de son imposant portefeuille de droits miniers situé dans le district minier historique Cariboo au centre de la Colombie-Britannique. La position de terrain du projet aurifère Cariboo de Barkerville s'étend à 1 950 kilomètres carrés, sur une distance latérale de 67 kilomètres, incluant plusieurs opérations minières historiques de gisements alluvionnaires et de roche dure, contribuant à faire de cette région l'une des plus favorables en Colombie-Britannique. Depuis le changement de direction au milieu de l'année 2015, la Société a débloqué les contrôles structurels fondamentaux de la minéralisation aurifère. L'équipe d'exploration de Barkerville dotée d'une expertise sur les propriétés explorées et/ou développées dans le passé se concentre sur le développement et la délimitation d'une ressource exploitable dans les 8 kilomètres de la zone principale du projet, près de la ville de Wells en Colombie-Britannique. L'équipe d'exploration hors chantiers de Barkerville développe des actifs d'exploration de qualité à même le reste du portefeuille par de l'exploration systématique et scientifique. L'équipe des opérations se concentre sur la finalisation des études requises dans le but d'obtenir les permis pour l'exploitation souterraine à Cow Mountain et Island Mountain.

## **Mise en garde concernant les renseignements prospectifs**

*Le présent communiqué contient des « renseignements prospectifs » et des « énoncés prospectifs » (collectivement, des « énoncés prospectifs ») au sens des lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières. Tous les énoncés, autres que les énoncés de faits historiques, sont des énoncés prospectifs et sont basés sur les attentes, les estimations et les projections en date du présent communiqué. Tout énoncé qui implique des discussions portant sur des prédictions, des attentes, des opinions, des plans, des projections, des objectifs, des hypothèses, des événements ou des rendement futurs (utilisant souvent, mais pas forcément, des expressions comme « s'attend » ou « ne s'attend pas », « est prévu », « anticipe » ou « n'anticipe pas », « planifie », « budget », « échéancier », « prévisions », « estimations », « est d'avis », « a l'intention », ou des variations de ces expressions ou des énoncés indiquant que certaines actions, certains événements ou certains résultats « pourraient » ou « devraient » se produire, « se produiront » ou « seront atteints ») n'est pas un énoncé de faits historiques et pourrait constituer des énoncés prospectifs. Dans le présent communiqué, les énoncés prospectifs portent notamment sur les bénéfices de l'arrangement pour les actionnaires d'Osisko et de Barkerville, le cas échéant; le plein potentiel du projet Cariboo; le futur succès d'Osisko, le cas échéant; le moment et la capacité d'Osisko de faire retirer les actions de Barkerville de la cote de la Bourse de croissance TSX; et le moment et la capacité de Barkerville d'obtenir une ordonnance à l'effet qu'elle n'est plus un émetteur assujéti et mettant fin à ses exigences de divulgation publique.*

*Ces énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses raisonnables et des estimations faites par la direction d'Osisko, le cas échéant, au moment où les énoncés ont été formulés. Les résultats réels dans l'avenir pourraient être sensiblement différents puisque les énoncés prospectifs impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, le rendement ou les réalisations d'Osisko, le cas échéant, soient sensiblement différents des résultats futurs, du rendement ou des réalisations expressément ou implicitement indiqués dans de tels énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent notamment : le fait que les synergies anticipées dans le cadre de l'arrangement ne se matérialisent pas; les erreurs dans la modélisation géologique; la capacité des activités d'exploration (incluant les résultats de forage) de prédire la minéralisation avec exactitude; les risques liés à l'intégration d'entreprises; les fluctuations des conditions macroéconomiques en général; les fluctuations des marchés des valeurs mobilières et du prix des actions d'Osisko sur les marchés; les délais réglementaires et les erreurs; les fluctuations des cours au comptant et à terme de l'or, de l'argent, des métaux de base et d'autres substances; les fluctuations des marchés des devises (comme le taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain); les changements au niveau des gouvernements nationaux et locaux, de la législation, de la fiscalité, des contrôles, de la réglementation et des développements politiques ou économiques; les risques associés aux activités d'exploration minière, de mise en valeur et d'exploitation minière (y compris les risques environnementaux, les accidents de travail, les formations inhabituelles ou imprévues, les pressions, les effondrements et les inondations); l'incapacité d'obtenir une couverture d'assurance adéquate pour couvrir les risques; la présence de lois et de règlements qui pourraient imposer des restrictions à l'exploitation minière; les relations de travail; les relations avec les communautés locales et les populations autochtones et les revendications de ces dernières; la disponibilité ou les coûts croissants des intrants et de la main-d'œuvre minière; la nature spéculative de l'exploration minière et de la mise en valeur (incluant les risques liés à l'obtention des licences et permis requis et des approbations des autorités gouvernementales); et les titres de propriété. Bien que les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué soient basés sur des hypothèses considérées raisonnables de l'avis de la direction au moment de leur publication, Osisko ne peut garantir aux actionnaires que les résultats réels seront conformes aux énoncés prospectifs, puisqu'il pourrait y avoir d'autres facteurs qui auraient pour effet que les résultats ne soient pas tels qu'anticipés, estimés ou prévus.*

*Les lecteurs ne devraient pas accorder d'importance indue aux énoncés prospectifs et aux renseignements prospectifs contenus dans le présent communiqué. Osisko n'entreprend et n'assume aucune obligation d'actualiser ou de réviser tout énoncé prospectif ou tout renseignement prospectif contenu dans les présentes en vue de refléter de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances, sauf si requis par la loi.*

*Les valeurs mobilières offertes n'ont pas été inscrites en vertu de la loi des États-Unis intitulée « Securities Act of 1933 » dans sa version modifiée, ni de toute autre loi en valeurs mobilières d'un État, et ne peuvent être offertes ni vendues aux États-Unis, ni à une personne aux États-Unis ni à une personne des États-Unis ni en leur nom ni pour leur bénéfice, en l'absence d'une telle inscription ou d'une dispense des exigences d'inscription. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat et il n'y aura aucune vente des valeurs mobilières dans tout État où une telle offre, sollicitation ou vente serait contraire aux lois.*

**La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent aucune responsabilité concernant la véracité ou l'exactitude du présent communiqué. Aucune bourse de valeurs mobilières, commission de valeurs mobilières ou autre autorité réglementaire n'a approuvé ni désapprouvé les renseignements contenus dans les présentes.**

**Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter Redevances Aurifères Osisko Ltée :**

Bryan A. Coates  
Président  
Tél. : (514) 940-0670  
[bcoates@osiskogr.com](mailto:bcoates@osiskogr.com)